

COMMUNE DE FOURNEAUX

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2022

Le conseil municipal de Fourneaux, convoqué le 26 Février, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, le 4 mars 2022, sous la présidence du maire Jean François NEYRAND.

Nombre de conseillers en exercice 14 - Présents 12 - Votants : 14

Présents : Jean-François NEYRAND - Jean-Jacques BABE, Jean-Claude de HENNEZEL, Marise GIRARD, Aurélie CHEVRON, Marise GIRARD, Bernard CHARMILLON, Jean François CHETAIL, Myriam COUTURIER, Pascal GOUTTENOIRE, Carole de la SALLE et Samuel PIOT.

Excusés : Anne-Laure LANGEVIN, Isabelle JUNET

2 Pouvoirs déposés : Anne-Laure LANGEVIN a donné pouvoir à Jean-Jacques BABE et Isabelle JUNET à Marise GIRARD

Jean-François NEYRAND fait observer que le quorum est réuni et que la séance peut valablement se tenir.

Le Conseil désigne Marise GIRARD comme secrétaire de séance.

L'ordre du jour ci-dessous est rappelé :

- 1) Examen et approbation du compte-rendu de la séance du 4 février 2022.
- 2) Nomination d'un président de séance pour l'examen et le vote des comptes administratifs.
- 3) Examen du compte de gestion du budget principal.
- 4) Examen du compte administratif du budget principal.
- 5) Vote sur l'approbation du compte de gestion et du compte administratif du budget principal.
- 6) Examen du compte de gestion du budget assainissement.
- 7) Examen du compte administratif du budget assainissement.
- 8) Vote sur l'approbation du compte de gestion et du compte administratif du budget assainissement.
- 9) Affectation du résultat du budget principal.
- 10) Affectation du résultat du budget assainissement.
- 11) Examen du budget 2022 du budget principal.
- 12) Vote des taux d'imposition.
- 13) Approbation du budget 2022 budget principal.
- 14) Examen du budget 2022 budget assainissement.
- 15) Approbation du budget 2022 budget assainissement.
- 16) Questions diverses

**1) EXAMEN ET APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU
4 FEVRIER 2022**

Le projet de procès-verbal a été envoyé à tous les conseillers le 26 février 2022. Aucune observation n'a été reçue et aucune n'est formulée en séance. Sur question de Jean-François NEYRAND, le Conseil approuve à l'unanimité le procès-verbal tel qu'il est rédigé. Il pourra être affiché à la mairie.

**2) NOMINATION D'UN PRESIDENT DE SEANCE POUR L'EXAMEN ET LE VOTE
DES COMPTES ADMINISTRATIFS**

Les membres du Conseil Municipal désignent Jean-Jacques Babe pour présider la séance pendant l'examen des comptes administratifs. Jean-François Neyrand ne prenant pas part au vote.

3) EXAMEN DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET PRINCIPAL 2021

4) EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL 2021

**5) VOTE SUR L'APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE
ADMINISTRATIF DU BUDGET PRINCIPAL 2021**

Jean-François Neyrand explique que l'examen du compte administratif et son adoption par le conseil municipal (vote en l'absence du maire) sont les opérations par lesquelles le conseil examine la gestion de l'exercice écoulé et approuve sa traduction dans les comptes de la commune.

Le vote ne peut intervenir qu'après l'approbation du compte de gestion établi par la trésorerie. En principe le compte de gestion et le compte administratif sont entièrement identiques, chacun l'établissant à partir des mêmes documents, mandats pour les paiements, titres pour les recettes.

La trésorerie ajoute dans le compte de gestion un bilan de la commune qui permet de voir facilement la situation de trésorerie et l'évolution de l'endettement.

Le budget est séparé en deux parties, le fonctionnement et l'investissement. Sont classés en investissements les remboursements d'emprunts, et les dépenses augmentant la valeur ou de façon significative la durée de vie des équipements communaux. Les autres dépenses sont classées en fonctionnement.

LE COMPTE DE GESTION

Etabli par la direction des finances publiques, le compte de gestion reflète parfaitement les écritures tenues par la commune.

Il fait apparaître un endettement résiduel de 374 000 euros soit un endettement par habitant de 623 euros. Ce montant reste important surtout s'il est comparé à la capacité de la commune à créer des excédents pour rembourser la dette. Le montant de la dette représente 8 fois environ l'excédent annuel du fonctionnement. Ceci veut dire que sur les bases actuelles, il faut 8 ans pour rembourser la dette résiduelle.

La trésorerie de la commune, budget principal, était positive à 105 000 euros au 31 décembre 2021. Au 31 décembre 2020 elle était de 167 000 euros, mais elle intégrait la trésorerie de l'assainissement. Les deux trésoreries sont séparées en 2021 conformément à une règle qui nous a été imposée. Si elles n'avaient pas été séparées le montant à fin 2021 serait de 219 000 euros contre 167 000 euros à fin 2020.

LE COMPTE ADMINISTRATIF

SECTION DE FONCTIONNEMENT

En ce qui concerne le compte administratif, il se solde par un excédent de 45 885 euros avant le report des excédents antérieurs, alors que le budget était en déficit de 8 200 euros avant utilisation du report antérieur.

Ce résultat est atteint par la combinaison d'une amélioration des recettes et d'une bonne maîtrise des dépenses, malgré les travaux exceptionnels réalisés en 2021.

Variations des recettes : + 39 406 euros

Essentiellement :

+ 17 000 euros sur les impôts et taxes, dont 4 000 sur les attributions de compensation reversées par la COPLER (moins de dépenses au titre de la mutualisation), 7 000 euros sur les versements de taxe additionnelle aux droits de mutation. Nous n'avons pas réellement d'action sur ces variations.

+ 9 917 euros sur les produits des services, hausse des recettes du restaurant scolaire en raison de l'augmentation de la fréquentation pour 6 800 euros, hausse des sommes dépensées par la commune pour la crèche et pour l'accueil de loisirs en 2020, sommes remboursées par la COPLER en 2021

+ 5 739 euros sur les diverses dotations reçues de l'Etat, résultats d'ajustements mineurs dans les calculs de l'Etat, compensés par une baisse de la subvention reçue de la CAF pour les garderies périscolaires.

Il est rappelé qu'un excédent de 4 067 euros a été perçu au titre de la DGF et qu'il devra être reversé à l'Etat dans l'année 2022. L'information a été trop tardive pour pouvoir être intégrée par la direction des finances publiques dans le compte de gestion et par la commune dans le compte administratif.

Variation des dépenses : - 14 679 euros

Cette variation est faite de multiples évolutions sur les charges à caractère général – 12 700 euros ; baisse de la facture d'eau sans doute compensée en 2022, économies sur l'entretien de la voirie et la réfections du mur du canal, mais forte augmentation des honoraires (+ 7 500 euros) principalement due au paiement des honoraires de l'expert pour l'étanchéité de l'école ; ces sommes doivent être remboursées avec le versement attendu dans le protocole d'accord avec les entreprises et leurs assureurs ; la signature de ce protocole avance avec une lenteur stupéfiante et nous relançons régulièrement notre avocat pour savoir où nous en sommes.

Les charges de personnel sont en baisse d'environ 9 400 euros ; la différence vient de surestimations des coûts lors de l'élaboration du budget.

Les autres charges de gestion courante augmentent en raison de la hausse des subventions versées : complément de plus de 6 000 euros pour couvrir le déficit 2020 de l'AFR au titre des garderies périscolaires, et vote d'une subvention au Sou des écoles pour le financement d'une classe de neige transformée en 2022 en classe verte en raison de la pandémie.

Sur le total des dépenses de 418 000 euros, nous pouvons considérer que 32 000 euros sont des dépenses non répétitives : 17 000 de réfection du mur du canal, 9 000 euros d'honoraires d'expert, 6 000 euros de rattrapage de résultat déficitaire 2020 des garderies périscolaires.

Si l'on regarde sur plusieurs années, on constate une tendance à l'augmentation des frais de personnel liée au renforcement des équipes consacrées à l'enfance, et une augmentation des autres charges de gestion dues à l'augmentation de la subvention versée à l'AFR, notamment pour l'encadrement des enfants au moment des repas, et à la revalorisation des indemnités des élus décidée après les élections de 2020.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Nous avons prévu en investissements de travailler sur le bâtiment du cantonnier, d'avancer l'étude sur le nouveau quartier et de goudronner le chemin des Terres (report de 2020).

Le chemin des Terres a été réalisé. Et nous avons ajouté en fin d'année la rambarde du canal pour 3 000 euros. Celle-ci n'a été livrée qu'en début 2022 et figure dans les engagements à fin 2021.

L'étude sur le nouveau quartier a été suspendue dans l'attente du PLUI. La modification du périmètre constructible a été intégrée dans le projet révisée du PLUI soumis au vote du conseil communautaire, et elle a été acceptée par les services de l'Etat. L'étude devrait donc pouvoir redémarrer après le vote du conseil communautaire. Aucune dépense n'a été faite en 2021 et les sommes sont en engagement à fin 2021.

Nous avons fait l'étude de présence d'amiante dans le local du cantonnier, avec une réponse confirmant évidemment cette présence. L'architecte pressenti a renoncé. Nous devons relancer le projet en 2022. Aucun engagement n'était signé à la fin 2021.

L'absence d'une partie des dépenses se traduit par un excédent des recettes d'investissements sur les dépenses pour 24 924 euros, excédent ramené à 2 000 euros si on tient compte des engagements.

BUDGET PRINCIPAL FOURNEAUX

SITUATION AU 7 2 2022

RECETTES	REALISE		BUDGET	REALISE 2020	BUDGET2021	RESULTAT
	2018	REALISE 2019	2020		INITIAL	2021
ATTENUATION DE CHARGES	0	2 200	500	5 263	18 000	21 675
PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE, ET VENTES	37 668	38 020	36 351	37 527	37 650	47 567
IMPOTS ET TAXES	270 934	305 003	262 000	297 758	282 500	299 623
DOTATIONS, SUBVENTIONS, PARTICIPATION	99 896	93 383	87 410	94 769	86 600	92 339
AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	7 347	10 276	8 000	1 809	0	1 560
PRODUITS EXCEPTIONNELS	55	87	0	5	0	1 392
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS/divers	0	0	0	0	0	0
TOTAL RECETTES	415 900	448 968	394 261	437 130	424 750	464 156
DEPENSES						
CHARGES A CARACTERE GENERAL	122 436	109 071	121 867	108 885	154 400	141 671
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	171 433	168 005	178 150	171 136	197 450	187 992
ATTENUATION DE PRODUITS	93	238	0	1 158	0	2 246
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	50 030	50 579	41 200	48 991	60 400	67 016
SOUS TOTAL	343 992	327 893	341 217	330 169	412 250	398 925
CHARGES FINANCIERES	24 211	21 837	22 000	19 383	18 000	17 095
CHARGES EXCEPTIONNELLES	229	2 984	300	69	200	0
DOTATION AUX PROVISIONS/amortissements		955	0	1 623	2 500	2 252
SOUS TOTAL	24 440	25 775	22 300	21 075	20 700	19 346
TOTAL DEPENSES	368 432	353 669	363 517	351 244	432 950	418 271
RECETTES - DEPENSES = EXCEDENT	47 468	95 300	30 743	85 886	-8 200	45 885
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	40000	40 468	40 767	40 767	36 653	36 653
TOTAL EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT (avant affectation)	87 468	135 768	71 511	126 653	28 453	82 538

DETAIL DES RECETTES

SITUATION AU 7 2 2022	REALISE 2020	BUDGET 2021	RESULTAT 2021
ATTENUATION DE CHARGES	5 263	18 000	21 675
PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE ET VENTES	37 527	37 650	47 567
Concession cimetièrè	4 155	3 500	1 600
Redevance d'occupation	1 204	1 150	1 165
Redevance et droits pèriscolaires	16 230	18 000	24 865
Autres produits	2 027	2 000	3 886
Remboursement charges supplètives par COPLER	13 910	13 000	16 052
IMPOTS ET TAXES	297 758	282 500	299 623
Taxes foncières et d'habitation	221 519	220 000	222 046
Autres impôts locaux	102		
Attribution de compensation	28 958	25 000	29 261
FNGIR	10 385	10 000	10 385
FPIC	10 367	7 500	10 389
Autres taxes redistribuées			
Droits de place			
Taxe additionnelle aux droits de mutation	26 427	20 000	27 542
Autres taxes diverses			
DOTATION SUBVENTION ET PARTICIPATIONS	94 769	86 600	92 339
Dotatìon forfaitaire	40 930	40 000	43 307
Dotatìon de solidaritè rurale	22 043	20 000	22 022
Dotatìon nationale de pèrèquation	6 951	6 000	6 756
Dotatìon aux èlus locaux	3 033	3 000	3 027
FCTVA	3 110	2 300	2 307
Autres	192		468
Dèpartement			
GFP de rattachement			
Autres organismes			
Dotatìon unique spècìfique compensation taxe professionnelle	207		
Attribution du fonds dèpartemental de la taxe professionnelle	807	800	807
Etat compensation des exonèrations	2 815	2 500	11 784
Etat compensation des exonèrations	8 116	7 000	
Dotatìon de recensement	1 158		
Autres attributions et participations	5 407	5 000	1 861
Autres produits	1 809	0	1 560
Revenu des immeubles	1 712	0	630
Produits divers de gestion courante	97	0	930
Produits exceptionnels	5	0	1 392
Mandats annulés/exercices antèrieurs			1 392
Produits exceptionnels divers	5		
Produits exceptionnels	0	0	0
Reprises amortissements et provisions/produits divers			
TOTAL DES RECETTES	437 130	424 750	464 156

DETAIL DES DEPENSES

SITUATION AU 7 2 2022	REULTAT 2020	BUDGET INITIAL 2021	RESULTAT 2021
CHARGES A CARACTERE GENERAL	108 885	154 400	141 671
Eau et Assainissement	7 024	8 000	3 924
Energie électricité gaz	25 514	28 000	23 491
Combustibles			
Carburants	1 091	1 600	996
Alimentation	11 804	13 000	15 828
Autres fournitures non stockées	49	200	174
Fournitures d'entretien	2 354	2 500	3 119
Fourniture de petit équipement	1 539	2 000	1 296
Fournitures de voirie	1 690	1 800	1 507
Vêtements de travail	269	400	30
Fournitures administratives	348	500	1 006
Fournitures scolaires	3 656	4 500	4 925
Contrats de service	0	8 000	2 879
Entretien et réparation bâtiments publics	10 394	11 000	12 238
Entretien et réparation autres bâtiments	0	1 000	301
Voies et réseaux	9 432	32 000	28 626
Matériel roulant	1 785	1 500	868
Autres biens mobiliers	684	1 000	0
Maintenance	14 186	16 000	15 189
Primes d'assurance	5 060	5 500	5 220
Documentation générale et technique	533	500	1 046
Versement à des organismes de formation	0	500	28
Indemnité aux comptables et aux régisseurs	0	500	0
Honoraires	2 898	3 500	11 236
Divers	99		0
Annonces et insertions			
Fêtes et cérémonie	107	200	0
Divers			
Voyages et déplacements	112	250	28
Missions			
Frais d'affranchissement	400	600	317
Frais de télécommunications	3 761	3 800	3 442
Services bancaires et assimilés	16	50	24
Concours divers (cotisations)	174	400	0
Redevances pour services rendus	1 612	2 600	2 735
Aux communes membres du GFP			
A un GFP de rattachement			
A d'autres organismes	533	1 000	85
Autres services extérieurs	1 276	1 500	626
Taxes foncières	486	500	486
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	171 136	197 450	187 992
Personnel affecté par le GFP de rattachement			
Autre personnel extérieur	525	1 500	1 692
Cotisations CNFP et Centres de gestion	1 642	1 800	1 843
Personnel titulaire	105 522	100 000	97 151
Personnel non titulaire	6 166	26 000	23 524
Emplois avenir			
Autres emplois d'insertion			
Cotisations à l'URSSAF	19 154	24 000	21 849
Cotisations aux caisses de retraite	29 177	33 000	28 894
Cotisations aux ASSEDIC (Pôle Emploi)	251	500	954
Cotisations pour assurances du personnel	6 548	7 500	9 065
Cotisations aux autres organismes sociaux	364	1 000	360
Versements aux autres œuvres sociales	1 060	1 200	1 060
Médecine du travail Pharmacie	538	750	849
Autres charges sociales	188	200	750
ATTENUATION DE PRODUITS	1 158	0	2 246
Fonds de péréquation ressources communales	1 158		1 365
Reversement restitution/autres contributions			881
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	48 991	60 400	67 016
Indemnités	13 539	20 000	19 775
Cotisation de retraite	574	1 200	839
Formation	153	200	204
Créances admises en non valeur	264		
Créances éteintes			
Services d'incendie	13 710	14 000	13 710
Contribution au fonds de compensation des charges territoriales			
Autres contributions	2 999	2 500	2 946
CCAS	2 000	1 000	0
Subvention de fonctionnement aux associations	15 750	21 500	29 540
Autres	2		2
CHARGES FINANCIERES	19 383	18 000	17 095
Intérêts réglés à l'échéance	19 383	18 000	17 095
Intérêts des comptes courants et de dépôts			
CHARGES EXCEPTIONNELLES	69	200	0
Bourse et prix	69	200	0
Titres annulés			
Autres charges exceptionnelles			
DOTATION AUX PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS	1 623	2 500	2 252
Dotations aux amortissements	607,5	2 500	2 252
Dotations provisions dépréciation créances	1 015		
TOTAL DES DEPENSES	351 244	432 950	418 271

BUDGET PRINCIPAL INVESTISSEMENTS
SITUATION AU 7 2 2022

	BUDGET 2020 YC		RESTE A REALISER		RESTE A
	RAR	REALISE 2020	2020	REALISE 2021	REALISER 2021
RECETTES					
Solde exécution investissement reporté	5 961	5 961		-21 918	
Affectation résultat N-1	95 000	95 000		90 000	
Excédent fonctionnement année N/virt a section investissement	71 511	0		0	
Cession d'actif	5 000	0			
Taxe d'aménagement	3 000	3 747		6 275	
Fonds de compensation de TVA	8 800	8 823		11 022	
Subvention voirie 2019					
Subvention solidarité électricité salle +RENOLUTION SIEL	0	0	7 000	12 281	
Subvention voirie 2020	0	0	13 000	0	13 000
Amortissements		608		2 252	
TOTAL RECETTES	189 272	114 138	20 000	102 310	13 000
DEPENSES					
Elargissement Chemin des Horts	677	677			
Voirie	35000	3 360	21 246	22 962	3 003
Opération La Crenille	52177	29 106	26 837	0	26 837
Maintenance SIEL part investissement/eclairage public	17610	17 029		559	885
Eclairage salle de l'an 9	25000	29 857			
Travaux local cantonnier				0	
Informatique mairie	1700	0			
Remboursement annuel emprunt LT	56 025	56 027		53 866	
Excédent budget d'investissement à reporter					
TOTAL DEPENSES	0	188 189	48 083	77 386	30 725
Excédent budget d'investissement à reporter		1 083	-21 918	-28 083	-17 725

Après cette présentation, plus aucune question ne lui étant posée, Jean-François NEYRAND se retire de la séance. Plus personne ne demandant la parole, Jean-Jacques BABE président la séance demande le vote des conseillers.

Compte de Gestion

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2021 tel qu'il est présenté et constate qu'il est le parfait reflet du compte administratif. Il prend acte que dans les recettes figure une somme de 4067 euros versée à tort par l'Administration au titre de la dotation globale de fonctionnement, que cette somme devra être reversée à l'Etat en 2022 et inscrite en dépenses au budget 2022, que l'information n'a été communiquée par l'Administration à la commune qu'après établissement du compte de gestion et du compte administratif :

Nombre de votants : 13

Pour : 13

Contre :

Abstention :

Compte Administratif

Le Conseil municipal approuve le compte administratif 2021 tel qu'il est présenté, pour un total de dépenses de fonctionnement de 418 271,40 euros, un total de recettes de fonctionnement de 464 065,58 euros dont les 4067 euros de trop perçus sur la DGF, formant un excédent de fonctionnement de 45 794,18 euros qui ajoutés au report de l'excédent de 2021 forme un total de 82 447,91 euros, et un total de dépenses d'investissements de 77 386,10 euros et de recettes d'investissements de 124 228,49 euros, des restes à réaliser en dépenses de 30 724,66 euros et en recettes de 13 000 euros qui combinés avec le report déficitaire de 2020 forment un excédent reportable de 7 199,52 euros

Nombre de votants : 13

Pour : 13

Contre :

Abstention :

- 6) **EXAMEN DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2021**
- 7) **EXAMEN DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2021**
- 8) **VOTE SUR L'APPROBATION DU COMPTE DE GESTION ET DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2021**

Jean-François Neyrand rappelé en séance expose que le budget assainissement reflète l'ensemble des opérations réalisées pour le fonctionnement et l'extension du réseau d'assainissement d'eaux usées et pour le fonctionnement et la maintenance de la station.

La loi oblige à établir ce budget de façon indépendante du budget principal, de sorte que l'on puisse constater l'adéquation des recettes et des dépenses : l'assainissement collectif est financé par ceux qui en bénéficient et non par tous les contribuables.

COMPTE DE GESTION

Le compte de gestion établi par la direction des finances publiques est parfaitement identique au compte administratif et n'appelle pas d'observation.

Il montre que l'endettement résiduel de l'assainissement est quasi nul (1 800 euros) et que la trésorerie désormais clairement identifiée est de 113 000 euros reflétant les excédents accumulés en vue d'opération à venir.

COMPTE ADMINISTRATIF

FONCTIONNEMENT

Les recettes de fonctionnement sont essentiellement composées :

- De la redevance perçue sur les usagers du service. Cette redevance comporte une partie fixe (75 euros par an) et une partie variable (1,6 euros par m³ d'eau consommé) et elle est assise sur la consommation d'eau potable. Elle est facturée pour le compte de la commune par SUEZ EAU avec la facturation de la consommation d'eau. Elle est perçue par SUEZ EAU et reversée à la commune après l'encaissement des factures par SUEZ EAU. La consommation d'eau varie assez peu, et sa variation est plutôt en très légère baisse. Les recettes de redevance devraient donc se situer régulièrement au même niveau soit environ 35 000 euros par an. Mais le schéma de perception par SUEZ EAU et de reversement après encaissement entraîne de l'irrégularité dans les recettes entre les

différentes années. Le budget avait prévu 35 000 euros, et les encaissements ont été d'un peu plus de 27 000 euros.

- De la participation financière à l'assainissement collectif perçue lors du raccordement de nouveaux logements au réseau, y compris logements aménagés dans des bâtiments existant déjà reliés. Cette redevance a été fixée par le conseil municipal à 1 500 euros portés à 3 500 euros lorsque la commune doit faire des travaux sous la voie publique pour permettre le raccordement. Le montant budgété pour 2020 était de 10 500 euros, et son montant définitif s'est établi à 13 500 euros.

La combinaison de ces deux variations ramène les recettes de 107 000 à 102 000 euros environ.

Les dépenses de fonctionnement sont essentiellement de 4 types :

- Les fournitures, eau, électricité, téléphone. Le budget était de 4 750 euros et les dépenses sont de 3 856 euros
- Les travaux d'entretien du réseau et de la station prévus chacun pour 6 000 euros par an. Les travaux d'entretien du réseau ont été très limités en 2021, 514 euros correspondant à des travaux à la Crenille. Ceux de la station s'élèvent à 4 841 euros ; il s'agit essentiellement d'une pompe de relevage changée en début 2021, et de la maintenance électrique. La station a plus de 20 ans, et il est normal de changer des moteurs ou des pompes. Les excédents accumulés sont là pour couvrir ces grosses réparations.
- Des honoraires : la participation symbolique versée à la MAGE (département de la Loire) pour l'assistance à la gestion de la station, et les sommes versées à SUEZ pour la facturation et l'encaissement de la redevance assainissement.
- De la refacturation au budget assainissement du temps passé par l'employé communal pour l'entretien de la station et du réseau. Ce temps était évalué de façon forfaitaire depuis une dizaine d'année. Le Conseil a décidé en 2021 d'appliquer au temps passé le coût réel (salaire+ charges) dans un souci de transparence des coûts.

L'ensemble de ces évolutions a ramené les coûts de fonctionnement à 37 266 euros pour une prévision un peu supérieure à 43 000 euros. L'excédent hors report est de 13 151 euros contre 12 000 prévus.

INVESTISSEMENTS

Les recettes d'investissements sont actuellement composées :

- Des amortissements des installations (qui figurent en dépense de fonctionnement)
- Des sommes transférées de la section de fonctionnement (affectation de résultats antérieurs), pour le moment 0 car aucune affectation de résultat n'a été décidée dans les dernières années pour conserver des réserves en cas de grosses réparations sur la station ;
- Du « virement de la section de fonctionnement » particularité budgétaire qui prévoit d'affecter à l'investissement l'intégralité de l'excédent de fonctionnement lors du vote du budget et de ne plus en tenir compte dans l'élaboration du compte administratif. Le montant est donc nul dans la constatation du compte administratif de l'exercice écoulé.

Les dépenses d'investissement sont composées :

- Des amortissements des subventions reçues, fait au même rythme que l'amortissement des biens qu'elles ont servi à financer (ces sommes figurent en recette de fonctionnement).
- Des remboursements d'emprunts (800 euros en 2021)
- Des investissements sur le réseau (extensions), presque 3 000 euros dépensés pour 15 000 inscrits au budget
- Des investissements liés au diagnostic sur l'assainissement. Aucune dépense n'a été faite à ce titre en 2021. Le contrat de maîtrise d'œuvre avec ICA pour la mise en séparatif de l'assainissement chemin de la Crenille a été signé en 2021. Mais le premier rendez-vous de travail est prévu en mars 2022. Nous aurons également à financer sur cette ligne la réfection du déversoir d'orage en entrée de station et l'installation d'un décanteur à sable pour protéger le fonctionnement de la station.

Après ces différents mouvements l'excédent positif de la section d'investissements se situe à 49 329 euros.

BUDGET ASSAINISSEMENT RECETTES	RESULTAT 2020	BUDGET 2021 INITIAL	RESULTAT 2021
<i>Opérations d'ordre</i>			
777-Ecriture Amortissement Reprise Subvention	9 385	9 385	9 385
<i>Recettes Gestion Courante</i>			
704-Travaux	0	10 500	13 500
70611-R edevance Assainissement	48 648	35 000	27 259
758-Produits divers gestion courante			
7581- FCTVA	1 777	273	273
773-Produits exceptionnels (Mdts annulés ex antérieur)			
7588- Remboursement assurance	1 818		
R002-Résultat reporté	38 179,43	52 381	52 381
TOTAL RECETTES	99 808	107 539	102 798
BUDGET ASSAINISSEMENT DEPENSES			
<i>Charges à caractère général</i>			
6061-Eau, électricité	3 756	4 000	3 379
615121 Entretien et réparations bâtiments publics	18 639	6 000	4 841
61523-Entretien et réparations réseaux	0	6 000	514
622-Honoraires	1 401	3 000	2 970
626-Frais postaux et téléphone	637	750	477
Total	24 434	19 750	12 181
<i>Charges de personnel</i>			
6410-Rémunérations du personnel	1 593	1 600	2 671
6450-Charges	435	500	1 215
Total	2 027	2 100	3 886
R002-Résultat Reporté			
<i>Virement à la section d'investissement (Budget/Excédent (CA))</i>			
<i>Opérations d'ordre</i>			
6811-Amortissement Travaux	20 786	21 054	21110
<i>Charges financières</i>			
66111-intérêts Prêts	180	190	126,1
66112-ICNE		60	-37,35
<i>Charges exceptionnelles</i>			
673-Titres antérieurs annulés			
Total	180	190	0
TOTAL DEPENSES	47 427	43 094	37 266
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	52 381	64 445	65 532

INVESTISSEMENT ASSAINISSEMENT

RECETTES	REALISE 2020	BUDGET 2021	REALISE 2021
R001-Solde d'exécution d'invrt reporté	43 372	41 386	41 386
R021-Virement de la section de fonctionnement année N		64 445	0
Opérations d'ordre-Amortissements Travaux			
Total Amortissements	20 786	21 054	21 110
Dotations			
10222-FCTVA	744	0	0
1068-AUTRES RESERVES			
Total			
Subventions d'investissement			
1319-Subvt Dépt			
1318-Subvt Agence Bassin			
Total			
Emprunt			
23 Variation immo en cours			
TOTAL RECETTES	64 902	126 886	62 496
DEPENSES			
D001-Solde d'exécution d'invrt reporté			
1391-Opérations d'ordre-Reprise Subvt	9 385	9 385	9 385
2158-Travaux autres - Extension réseau	10 752	15 000	2 982
1641-Capital Emprunts	3 379	820	800
203-13-Etude Diagnostic Assaint			
2315-13-Travaux étude diagnostic		101 681	0
TOTAL DEPENSES	23 516	126 886	13 167
Excédent/déficit d'investissement	41 386	0	49 329

Après cette présentation et avoir vérifié que les membres présents n'avaient pas de questions à lui poser sur la gestion, Jean-François NEYRAND se retire de la séance. Jean-Jacques BABE soumet aux votes l'approbation des comptes de gestion et administratif.

Compte de gestion :

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2021 tel qu'il est présenté et constate qu'il est le parfait reflet du compte administratif.:

Nombre de votants : 13

Pour : 13

Contre :

Abstention :

Compte administratif :

Le Conseil municipal approuve le compte administratif 2021 tel qu'il est présenté, pour un total de dépenses de fonctionnement de 37 265,85 euros, un total de recettes de fonctionnement de 50 417,29 euros, formant un excédent de fonctionnement de 13 151,44 euros qui ajoutés au report de l'excédent de 2021 forme un total de 65 532 euros, et un total de dépenses d'investissements de 13 167,01 euros et de recettes d'investissements de 21 110 euros, des restes à réaliser en dépenses de 18 139,20 euros qui combinés avec le report excédentaires de 2020 forment un excédent reportable de 31 189,96 euros

Nombre de votants : 13

Pour : 13

Contre :

Abstention :

9) AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET PRINCIPAL

Jean-François Neyrand, rappelé en séance, expose que le Conseil a l'obligation ou la possibilité d'affecter le résultat de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour contribuer à financer les investissements de l'année suivante. Le conseil est obligé d'affecter le montant nécessaire à couvrir le déficit de la section investissement à la clôture de l'exercice. Et s'il n'y a pas de déficit il est libre de faire ce qu'il veut.

La section d'investissement est en excédent à fin 2021, engagements compris. Aucune obligation d'affecter le résultat n'existe donc à fin 2021. Il est néanmoins proposé d'affecter à la section investissement le montant nécessaire à couvrir le principal des emprunts. Avec cette affectation, le report en section de fonctionnement resterait équivalent à celui de l'année précédente.

Euros

Excédent de fonctionnement affectable	Affectation obligatoire= déficit d'investissement	Proposition d'affectation	Solde restant en excédent de fonctionnement reporté
82 447,91	0	46 000	36 447,91

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil approuve l'affectation à l'investissement de 46 000 euros et le report en section de fonctionnement de 36 447,91 euros.

10) AFFECTATION DU RESULTAT DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Jean-François Neyrand explique que le Conseil a l'obligation ou la possibilité d'affecter le résultat de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour contribuer à financer les investissements de l'année suivante. Le conseil est obligé d'affecter le montant nécessaire à couvrir le déficit de la section investissement à la clôture de l'exercice. Et s'il n'y a pas de déficit il est libre de faire ce qu'il veut.

La section de fonctionnement comme la section d'investissements du budget assainissement sont en excédent. L'excédent de la section d'investissement servira à couvrir les investissements futurs, et tout particulièrement ceux liés aux suites du diagnostic assainissement qui a été réalisé. L'excédent de la section de fonctionnement permet de couvrir les risques de pannes simultanées sur la station obligeant à changer plusieurs équipements.

Il est donc proposé au conseil de ne rien affecter en section d'investissement.

Euros

Excédent de fonctionnement affectable	Affectation obligatoire= déficit d'investissement	Proposition d'affectation	Solde restant en excédent de fonctionnement reporté
65 531,99	0	0	65 531,99

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil approuve le report de 65 531,99 euros à la section de fonctionnement.

11) EXAMEN DU BUDGET 2022 DU BUDGET PRINCIPAL

Jean-François Neyrand rappelle qu'après l'envoi du budget, le 1^{er} mars, l'Administration a informé la commune qu'un versement excédentaire de 4 067 euros a été fait par erreur au profit de la commune à la fin de 2021. Cette somme doit être remboursée en 2022 par la commune à l'Etat. Elle a été ajoutée dans les dépenses de 2022 et tous les conseillers ont reçu une note rectificative pour pouvoir adapter le budget en séance et inclure ce remboursement dans les dépenses 2022.

Puis il indique que le budget 2022 est bâti avec les mêmes bases de fonctionnement que celui de 2021 :

- Recettes constantes : pas d'augmentation de la fiscalité, et bases maintenues, pas de modification significative des dotations globale de fonctionnement et de solidarité rurale, une approche prudente du fonds de péréquation communal et intercommunal (prévisions quasi impossibles à faire). Les autres recettes pèsent relativement peu ; une augmentation des facturations du restaurant scolaire est prévue pour tenir compte du nombre d'enfants utilisant le service ; et quelques locations de salle sont intégrées dans les prévisions avec la levée progressive des mesures sanitaires.
- Dépenses : nous avons enregistré en 2021 deux dépenses inhabituelles, la réparation du mur du canal au bord du chemin de la Crenille et la remise en état de la toiture du clocher. Nous n'avons pas prévu d'opérations de ce type en 2022. Et les dépenses sur la voirie et les bâtiments devraient se limiter à des dépenses d'entretien courant. Dans ces dépenses nous aurons notamment à faire regarder la toiture du restaurant scolaire car des infiltrations sont apparues dans les locaux du 1^{er} étage. Nous avons également prévu de modifier les éclairages de la mairie, éclairage extérieur avec changement du projecteur donnant sur la cour le long de l'église et changement des éclairages intérieurs pour substituer des LEDs aux éclairages fluo actuels, obsolètes, au moins dans la salle du conseil.

Les frais de personnel correspondent aux effectifs à fin 2021. La question d'un renforcement de l'encadrement du restaurant scolaire avec un deuxième poste à 8 heures par semaine pendant les périodes scolaires reste ouverte. Si la nécessité s'en fait sentir, il devrait être possible de l'intégrer dans le budget de personnel tel qu'il est prévu. En revanche, n'est pas intégrée la demande d'un deuxième poste assurant des fonctions proches de celles d'ATSEM. L'étude complète des effectifs à la rentrée doit être faite ; et si le choix est fait de renforcer l'effectif d'encadrement des enfants à l'école, il faudra trouver des économies sur d'autres dépenses.

Les subventions prévues au budget sont celles votées par le conseil en janvier, subvention à l'AFR de Fourneaux (13 500 euros), et AEP OGEC d'AMPLEPUIIS (8 000 euros).

Enfin une dépense de 4 500 euros a été ajoutée pour le remboursement du trop perçu de l'Etat.

Les investissements 2022 restent limités dans l'idée d'éviter le recours à l'endettement et pour mettre la priorité sur le projet d'extension de Fourneaux. Comme prévu les remboursements d'emprunt diminuent et le budget pour 2020 est de 46 000 euros.

Figure en dépenses le solde du contrat d'études pour le nouveau quartier (26 837 euros). Cette somme est engagée à fin 2021. Le contrat devra être réanimé dès que le PLUI sera adopté

définitivement pour que le permis d'aménager puisse être déposé dans l'année en respectant les critères du PLUI.

Conformément à ce qui était convenu, sont inscrits également en dépenses la barrière le long du canal (3 300 euros), la réfection de la portion de l'ancienne nationale située vers l'Etang (15 000 euros), et la réfection de l'impasse des Prés (14 500 euros). Ce deuxième projet a fait l'objet d'une demande de subvention au titre de la voirie auprès du Conseil départemental. La réfection partielle de l'ancienne nationale n'était pas prévue dans les demandes des subventions : nous avons inscrit la réfection de la montée de la route Royale entre la Route de Croizet et l'ancienne nationale. Nous avons demandé le transfert de la subvention du Conseil départemental accordée au titre de 2021, mais aucune réponse n'a été reçue à ce jour.

Sont également inscrits dans les dépenses d'investissements les travaux envisagés sur le local affecté au cantonnier (22 500 euros), travaux destinés à créer des locaux sociaux et pour ce faire à construire un auvent pour le stationnement du véhicule.

Jean-François Neyrand ajoute qu'une réflexion est en cours autour de l'organisation de l'école publique : en raison de l'augmentation des effectifs scolarisés, les syndicats poussent à l'ouverture d'une troisième classe à la rentrée de septembre 2022. Pour le moment, l'inspection académique est très réticente. Il n'est donc pas du tout certain que cette ouverture soit faite. Mais si elle se faisait, la salle d'évolution utilisée tant pour les garderies que pour l'accueil de loisirs deviendrait indisponible ; et l'affluence aux garderies et à l'accueil de loisirs nécessite qu'une solution soit trouvée. L'idée est apparue d'utiliser le rez de chaussée de l'ancienne mairie/ancienne école. Des travaux sont nécessaires ; remise en route de la chaudière fuel dans un premier temps, création de sanitaires pour les grands, suivi de l'électricité et des peintures, changements de certaines menuiseries. Après discussion, il est convenu que des devis seront demandés et que le dossier sera soumis au conseil lorsqu'il sera plus complet. Le budget ne tient pas compte de cette éventualité, encore trop incertaine et trop imprécise.

Les recettes d'investissement sont principalement composées de l'affectation de l'excédent de fonctionnement de 2021 soit 46 000 euros et de l'excédent de fonctionnement virée à la section d'investissement soit 34 208 euros. Figure également en recettes la subvention attribuée en 2020 au titre de la réfection du chemin des Terres, subvention non encore encaissée au 31 décembre 2021.

BUDGET PRINCIPAL FOURNEAUX
SITUATION AU 2 3 2022

RECETTES	REALISE	BUDGET		BUDGET2021		RESULTAT	BUDGET
	2018	REALISE 2019	2020	REALISE 2020	INITIAL	2021	2022
ATTENUATION DE CHARGES	0	2 200	500	5 263	18 000	21 675	2 000
PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE, ET VENTES	37 668	38 020	36 351	37 527	37 650	47 567	47 500
IMPOTS ET TAXES	270 934	305 003	262 000	297 758	282 500	299 623	290 000
DOTATIONS, SUBVENTIONS, PARTICIPATION	99 896	93 383	87 410	94 769	86 600	92 339	82 800
AUTRES PRODUITS GESTION COURANTE	7 347	10 276	8 000	1 809	0	1 470	1 000
PRODUITS EXCEPTIONNELS	55	87	0	5	0	1 392	0
REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS/divers	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL RECETTES	415 900	448 968	394 261	437 130	424 750	464 066	423 300
DEPENSES							
CHARGES A CARACTERE GENERAL	122 436	109 071	121 867	108 885	154 400	141 671	131 000
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	171 433	168 005	178 150	171 136	197 450	187 992	207 400
ATTENUATION DE PRODUITS	93	238	0	1 158	0	2 246	2 000
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	50 030	50 579	41 200	48 991	60 400	67 016	59 750
SOUS TOTAL	343 992	327 893	341 217	330 169	412 250	398 925	400 150
CHARGES FINANCIERES	24 211	21 837	22 000	19 383	18 000	17 095	18 000
CHARGES EXCEPTIONNELLES	229	2 984	300	69	200	0	4 500
DOTATION AUX PROVISIONS/amortissements		955	0	1 623	2 500	2 252	2 800
SOUS TOTAL	24 440	25 775	22 300	21 075	20 700	19 346	25 300
TOTAL DEPENSES	368 432	353 669	363 517	351 244	432 950	418 271	425 450
RECETTES -DEPENSES= EXCEDENT	47 468	95 300	30 743	85 886	-8 200	45 795	-2 150
RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	40000	40 468	40 767	40 767	36 653	36 653	36 448
TOTAL EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT (avant affectation)	87 468	135 768	71 511	126 653	28 453	82 448	34 298

DETAIL DES DEPENSES

SITUATION AU 2 3 2022	RESULTAT 2020	BUDGET INITIAL 2021	RESULTAT 2021	BUDGET 2022
CHARGES A CARACTERE GENERAL	108 885	154 400	141 671	131 000
60611 Eau et Assainissement	7 024	8 000	3 924	8 000
60612 Energie électricité gaz	25 514	28 000	23 491	26 000
60621 Combustibles				
60622 Carburants	1 091	1 600	996	1 500
60623 Alimentation	11 804	13 000	15 828	17 000
60628 Autres fournitures non stockées	49	200	174	200
60631 Fournitures d'entretien	2 354	2 500	3 119	3 500
60632 Fourniture de petit équipement	1 539	2 000	1 296	1 500
60633 Fournitures de voirie	1 690	1 800	1 507	1 800
60636 Vêtements de travail	269	400	30	400
6064 Fournitures administratives	348	500	1 006	1 000
6067 Fournitures scolaires	3 656	4 500	4 925	5 000
611 Contrats de service	0	8 000	2 879	3 000
615221 Entretien et réparation bâtiments publics	10 394	11 000	12 238	10 000
615228 Entretien et réparation autres bâtiments	0	1 000	301	1 000
615231 Voies et réseaux	9 432	32 000	28 626	11 000
61551 Matériel roulant	1 785	1 500	868	1 500
61558 Autres biens mobiliers	684	1 000	0	1 000
6156 Maintenance	14 186	16 000	15 189	16 000
6161 Primes d'assurance	5 060	5 500	5 220	5 500
6182 Documentation générale et technique	533	500	1 046	1 100
6184 Versement à des organismes de formation	0	500	28	500
6225 Indemnité aux comptables et aux régisseurs	0	500	0	300
6226 Honoraires	2 898	3 500	11 236	4 000
6228 Divers	99		0	
6231 Annonces et insertions				
6232 Fêtes et cérémonie	107	200	0	200
6248 Divers				
6251 Voyages et déplacements	112	250	28	250
6261 Missions				
6262 Frais d'affranchissement	400	600	317	500
6262 Frais de télécommunications	3 761	3 800	3 442	3 800
627 Services bancaires et assimilés	16	50	24	50
6281 Concours divers (cotisations)	174	400	0	400
6284 Redevances pour services rendus	1 612	2 600	2 735	3 000
Aux communes membres du GFP				
A un GFP de rattachement				
62878 A d'autres organismes	533	1 000	85	500
6288 Autres services extérieurs	1 276	1 500	626	1 000
63512 Taxes foncières	486	500	486	500
CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	171 136	197 450	187 992	207 400
Personnel affecté par le GFP de rattachement				
6218 Autre personnel extérieur	525	1 500	1 692	1 500
6336 Cotisations CNFTP et Centres de gestion	1 642	1 800	1 843	2 000
6411 Personnel titulaire	105 522	100 000	97 151	105 000
6413 Personnel non titulaire	6 166	26 000	23 524	28 000
Emplois avenir				
64168 Autres emplois d'insertion				
6451 Cotisations à l'URSSAF	19 154	24 000	21 849	24 000
6453 Cotisations aux caisses de retraite	29 177	33 000	28 894	31 000
6454 Cotisations aux ASSE-DIC (Pôle Emploi)	251	500	954	1 200
6455 Cotisations pour assurances du personnel	6 548	7 500	9 065	11 000
6458 Cotisations aux autres organismes sociaux	364	1 000	360	500
6474 Versements aux autres œuvres sociales	1 060	1 200	1 060	1 200
6475 Médecine du travail Pharmacie	538	750	849	1 000
6478 Autres charges sociales	188	200	750	1 000
ATTENUATION DE PRODUITS	1 158	0	2 246	2 000
739223 Fonds de péréquation ressources communales	1 158		1 365	2 000
7489 Reversement restitution/autres contributions			881	
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	48 991	60 400	67 016	59 750
6531 Indemnités	13 539	20 000	19 775	20 000
6533 Cotisation de retraite	574	1 200	839	1 000
6535 Formation	153	200	204	250
Créances admises en non valeur	264			
6541 Créances éteintes				
6553 Services d'incendie	13 710	14 000	13 710	14 000
65541 Contribution au fonds de compensation des charges territoriales				
65548 Autres contributions	2 999	2 500	2 946	3 000
657362 CCAS	2 000	1 000	0	
6574 Subvention de fonctionnement aux associations	15 750	21 500	29 540	21 500
65888 Autres	2		2	
CHARGES FINANCIERES	19 383	18 000	17 095	18 000
Intérêts réglés à l'échéance	19 383	18 000	17 095	18 000
66111 Intérêts des comptes courants et de dépôts				
CHARGES EXCEPTIONNELLES	69	200	0	4 500
Bourse et prix	69	200	0	
671 Charges exceptionnelles				
673 Titres annulés sur exercices antérieurs				4 500
678				
DOTATION AUX PROVISIONS ET AMORTISSEMENTS	1 623	2 500	2 252	2 800
6811 Dotation aux amortissements	607,5	2 500	2 252	2 800
6817 Dotation provisions dépréciation créances	1 015			
TOTAL DES DEPENSES	351 244	432 950	418 271	425 450

DETAIL DES RECETTES

SITUATION AU 2 3 2022		REALISE 2020	BUDGET 2021	RESULTAT 2021	BUDGET 2022
ATTENUATION DE CHARGES		5 263	18 000	21 675	2 000
70	PRODUITS DES SERVICES ET DU DOMAINE ET VENTES	37 527	37 650	47 567	47 500
70311	Concession cimetière	4 155	3 500	1 600	1 500
70323	Redevance d'occupation	1 204	1 150	1 165	1 100
7067	Redevance et droits périscolaires	16 230	18 000	24 865	25 000
70841	Autres produits	2 027	2 000	3 886	3 900
70876	Remboursement charges supplétives par COPLER	13 910	13 000	16 052	16 000
73	IMPOTS ET TAXES	297 758	282 500	299 623	290 000
73111	Taxes foncières et d'habitation	221 519	220 000	222 046	220 000
7318	Autres impôts locaux	102			
73211	Attribution de compensation	28 958	25 000	29 261	26 000
73221	FNGIR	10 385	10 000	10 385	10 000
73223	FPIC	10 367	7 500	10 389	9 000
7328	Autres taxes redistribuées				
7336	Droits de place				
7381	Taxe additionnelle aux droits de mutation Autres taxes diverses	26 427	20 000	27 542	25 000
DOTATION SUBVENTION ET PARTICIPATIONS		94 769	86 600	92 339	82 800
7411	Dotation forfaitaire	40 930	40 000	43 307	40 000
74121	Dotation de solidarité rurale	22 043	20 000	22 022	20 000
74127	Dotation nationale de péréquation	6 951	6 000	6 756	6 000
742	Dotation aux élus locaux	3 033	3 000	3 027	3 000
744	FCTVA	3 110	2 300	2 307	2 000
74718	Autres	192		468	0
7473	Département				
74751	GFP de rattachement				
7478	Autres organismes				
748314	Dotation unique spécifique compensation taxe professionnelle	207			
74832	Attribution du fonds départemental de la taxe professionnelle	807	800	807	800
74834	Etat compensation des exonérations	2 815	2 500	11 784	11 000
74835	Etat compensation des exonérations	8 116	7 000		
	Dotation de recensement	1 158			
7488	Autres attributions et participations	5 407	5 000	1 861	0
75	Autres produits	1 809	0	1 470	1 000
752	Revenu des immeubles	1 712	0	630	1 000
7588	Produits divers de gestion courante	97	0	840	
77	Produits exceptionnels	5	0	1 392	0
773	Mandats annulés/exercices antérieurs			1 392	0
7788	Produits exceptionnels divers	5			
	Produits exceptionnels	0	0	0	0
	Reprises amortissements et provisions/produits divers				
TOTAL DES RECETTES		437 130	424 750	464 066	423 300

RECETTES	BUDGET	RESTE A		RESTE A		Commentaires: reste à réaliser
	2020 YC RAR	REALISE 2020	REALISER 2020	REALISE 2021	REALISER 2021	
Solde exécution investissement reporté	5 961	5 961		-21 918		24 924
Affectation résultat N-1	95 000	95 000		90 000		46 000
Excédent fonctionnement année N/virt a section investissement	71 511	0		0		34 298
Cession d'actif	5 000	0				
Taxe d'aménagement	3 000	3 747		6 275		3 500
Fonds de compensation de TVA	8 800	8 823		11 022		5 551
Subvention voirie 2019						
Subvention solidarité électricité salle +RENOLUTION SIEL	0	0	7 000	12 281		
Subvention voirie 2020	0	0	13 000	0	13 000	13 000 Sur chemin des Terres
Amortissements		608		2 252		2 800
TOTAL RECETTES	189 272	114 138	20 000	102 310	13 000	130 072
DEPENSES						
Elargissement Chemin des Horts	677	677				
						rambarde canal, Impasse des Prés,
Voirie	35000	3 360	21 246	22 962	3 003	32 503 Ancienne 7
Opération La Crenille	52177	29 106	26 837	0	26 837	26 837 Attente PLUI
Maintenance SIEL part investissement/eclairage public	17610	17 029		559	885	2 185 dt éclairage le Comte
Eclairage salle de l'an 9	25000	29 857				
Travaux local cantonnier				0		22 548 Travaux/existant
Informatique mairie	1700	0				
Remboursement annuel emprunt LT	56 025	56 027		53 866		46 000
Excédent budget d'investissement à reporter						
TOTAL DEPENSES	0	188 189	136 056	48 083	77 386	30 725
Excédent budget d'investissement à reporter		1 083	-21 918	-28 083	24 924	-17 725
						0

Après cette présentation et examen des chiffres, le conseil municipal procède au vote des taux d'impositions.

12) VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Jean-François Neyrand informe que l'état des bases imposables établi par l'administration des finances publiques pour 2022 n'est pas encore parvenu à la commune. Il est donc proposé au conseil de voter les taux sur un état dérivé des documents reçus en fin d'année 2021.

Il est proposé au conseil de maintenir les taux au niveau des années précédentes

Recettes fiscales estimées	Bases 2021	Taux actuel	Taux proposé	Recette attendue 2022
Taxe d'habitation	58 248			9 809
Foncier bâti	515 766	31,03	31,03	159 217
Foncier non bâti	61 507	39,12	39,12	24 062
Correction sur compensation suppression TH				29 000
TOTAL				222 000

Aux taux en vigueur, et sur les bases d'impositions connues en 2021, la recette attendue est d'environ 220 000 euros.

Après délibération, le conseil confirme à l'unanimité le maintien des taux au niveau actuel à savoir : 31,03% sur le foncier bâti et 39,12% sur le foncier non bâti.

13) APPROBATION DU BUDGET 2022 DU BUDGET PRINCIPAL

Puis, après délibération, à l'unanimité le Conseil approuve le budget 2022 présenté avec les caractéristiques suivantes :

- **Total des recettes et des dépenses de fonctionnement de 459 748 euros**
- **Virement à la section d'investissement de 34 298 euros**
- **Total de dépenses et de recettes d'investissement (reste à réaliser 2021 inclus) à 130 073 euros.**

14) EXAMEN DU BUDGET 2022 BUDGET ASSAINISSEMENT

15) APROBATION DU BUDGET 2022 BUDGET ASSAINISSEMENT

Jean-François Neyrand présente le budget 2022 pour l'assainissement et indique qu'il est proposé sans modification sensible par rapport à ce qui a été réalisé en 2021.

FONCTIONNEMENT :

Les recettes de fonctionnement sont essentiellement composées :

- De la redevance assainissement qu'il est proposé de maintenir au niveau existant sans augmentation
- De la participation au financement de l'assainissement collectif. Les recettes 2021 avaient été bonnes en raison du raccordement de plusieurs nouveaux logements. Les recettes 2022 à ce titre devraient être beaucoup plus réduites.

Les dépenses de fonctionnement sont évaluées comme dans le budget 2021 sauf pour la prise en charge par le budget assainissement du temps de l'employé communal : l'ajustement sur le coût réel décidé par le conseil en 2021 est bien évidemment applicable en 2022. Les travaux et maintenance à réaliser tant sur le réseau d'assainissement que sur la station sont maintenus respectivement à 6 000 euros pour chacun pour l'année, ce qui doit permettre de couvrir les dépenses prévisibles même en cas de multiplicité de pannes.

L'excédent de fonctionnement pour l'année s'élèverait à 3 420 euros qui ajoutés au report excédentaire à fin 2021 porte le total disponible à fin 2022 à 68 952 euros. Ce total sert à couvrir le risque de grosses réparations à la station ou sur le réseau et le cas échéant à financer les investissements à venir.

INVESTISSEMENTS

Recettes : le budget assainissement a essentiellement pour recettes les affectations de résultat. Comme la commune n'avait pas de besoin de recette en investissement, aucune affectation n'a été faite depuis plusieurs années pour garder les excédents de fonctionnement disponibles pour les grosses réparations.

Dépenses :

Les remboursements d'emprunt sur l'assainissement sont très limités. Les deux lignes de dépenses principales sont les investissements :

- Une ligne pour les extensions de réseau qui vise essentiellement à financer des raccordements ; le montant est maintenu à 15 000 euros

- Une ligne pour les travaux à réaliser en conséquence de l'étude diagnostic de l'assainissement collectif. Sur cette ligne viendront s'imputer le marché de maîtrise d'œuvre confié à ICA (18 139 euros, engagés à fin 2021), les travaux de mise en séparatif des réseaux sous le chemin de la Crenille, la réfection du déversoir d'orage d'entrées de station, le bac décanteur en entrée de station, toutes opérations déjà décidées par le conseil.

Pour mémoire, le jeu des amortissements est ainsi réalisé :

- En dépenses de fonctionnement figure une ligne amortissements qui correspond à l'imputation du coût des installations réparties sur leur durée de vie vraisemblable. Cette somme prélevée sur le résultat constitue une recette pour le financement des investissements et c'est pourquoi on la retrouve en recette d'investissements. La somme des amortissements sur une installation devrait permettre le renouvellement de l'installation à la fin de la durée de vie imaginée pour cette installation.
- Le plus souvent le financement de ces installations a bénéficié de subvention du département ou de l'agence de l'eau. Ces subventions constituent une ressource qui est intégrée dans le fonctionnement par un amortissement de subventions inscrit en recettes. Cet amortissement des subventions est calculé installation par installation au même rythme que l'amortissement de l'installation ; il vient en recette du compte de fonctionnement et en dépense du compte d'investissement.

Lors de l'examen du budget de l'assainissement, il est nécessaire de rappeler que la loi a prévu de transférer la responsabilité de l'assainissement à l'intercommunalité au plus tard en 2026. La COPLER a souhaité imaginer un transfert non à elle-même mais à une entité plus vaste, la Roannaise de l'eau. Une étude sur cet éventuel transfert a été lancée par la Roannaise de l'eau. Le transfert de la compétence assainissement se ferait par transfert des recettes et des dépenses, la reprise des emprunts. Dans la mesure où le budget assainissement est autonome et se finance exclusivement avec des recettes spécifiques à l'assainissement, ce transfert devrait se faire sans coût pour le budget principal.

INVESTISSEMENT ASSAINISSEMENT

2022

RECETTES	REALISE 2020	BUDGET 2021	REALISE 2021	BUDGET 2022	Commentaires
R001-Solde d'exécution d'invnt reporté	43 372	41 386	41 386	49 329	
R021-Virement de la section de fonctionnement année N		64 445	0	68 952	
Opérations d'ordre-Amortissements Travaux					
Total Amortissements	20 786	21 054	21 110	23 000	
Dotations					
10222-FCTVA	744	0	0	1 750	
1068-AUTRES RESERVES					
Total					
Subventions d'investissement					
1313-Subvt Dept					
1319-Subvt Agence Bassin					
Total					
Emprunt					
23 Variation immo en cours					
TOTAL RECETTES	64 902	126 886	62 496	143 031	
DEPENSES					
D001-Solde d'exécution d'invnt reporté					
1391-Opérations d'ordre-Reprise Subvt		9 385	9 385	9 500	
2158-Travaux autres - Extension réseau	9 385	15 000	2 982	15 000	
1641-Capital Emprunts	10 752	820	800	900	
203-13-Etude Diagnostic Assaint	3 379				
2315-13-Travaux étude diagnostic		101 681	0	117 631	MISSIONS ICA. Nous voterons un budget modifié quand nous aurons les estimations des travaux et celles des recettes
TOTAL DEPENSES	23 516	126 886	13 167	143 031	
Excédent/déficit d'investissement	41 386	0	49 329	0	

ESTIMATION BUDGET ASSAINISSEMENT 2022- FONCTIONNEMENT

BUDGET ASSAINISSEMENT RECETTES	RESULTAT 2020	BUDGET 2021 INITIAL	RESULTAT 2021	BUDGET 2022
Opérations d'ordre				
777-Ecriture Amortissement Reprise Subvention	9 385	9 385	9 385	9 500
Recettes Gestion Courante				
704-Travaux	0	10 500	13 500	3 500
70611-Redevance Assainissement	48 648	35 000	27 259	35 000
758-Produits divers gestion courante				
7581- FCTVA	1 777	273	273	2700
773-Produits exceptionnels (Mots annulés ex antérieur)				
7588- Remboursement assurance	1 818			
R002-Résultat reporté	38 179,43	52 381	52 381	65 532
TOTAL RECETTES	99 808	107 539	102 798	116 232
BUDGET ASSAINISSEMENT DEPENSES				
Charges à caractère général				
6061-Eau, Electricité	3 756	4 000	3 379	4 000
615121-Entretien et réparations bâtiments publics	18 639	6 000	4 844	6 000
61523-Entretien et réparations réseaux	0	6 000	514	6 000
622-Honoraires	1 401	3 000	2 970	3 200
626-Frais postaux et téléphone	637	750	477	700
Total	24 434	19 750	12 181	19 900
Charges de personnel				
6410-Rémunérations du personnel	1 593	1 600	2 671	2 800
6450-Charges	435	500	1 215	1 400
Total	2 027	2 100	3 886	4 200
R002-Résultat Reporté				
Virement à la section d'investissement (Budget)/Excédent (CA)				
Opérations d'ordre				
6811-Amortissement Travaux	20 786	21 054	21110	23000
Charges financières				
66111-intérêts prêts	180	130	126,1	120
66112-ICNE		60	-37,33	60
Charges exceptionnelles				
673-Titres antérieurs annulés	180	190	0	
Total				
TOTAL DEPENSES	47 427	43 094	37 266	47 280
EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT	52 381	64 445	65 532	68 952

Après délibération, à l'unanimité le Conseil approuve le budget d'investissement 2022 tel qu'il est présenté avec les caractéristiques suivantes :

- **Total des recettes de fonctionnement et de dépenses de fonctionnement de 116 232 euros**
- **Virement à la section d'investissement de 68 952 euros**
- **Total de dépenses et de recettes d'investissement s'élevant à 141 031 euros.**

16) QUESTIONS DIVERSES

UKRAINE - LOGEMENT

Jean-François Neyrand informe le conseil qu'il a proposé à la Préfecture le T5, propriété de Alliade Habitat, situé au 2ème et dernier étage d'une maison divisée en logements sociaux (pas d'ascenseur). Cet appartement est libre depuis des années et pourrait donc très facilement être utilisé pour accueillir une famille exilée. Il faudra obtenir d'Alliade la mise à disposition gratuite, la commune pouvant prendre à sa charge les factures d'électricité et d'eau dans un souci de solidarité jusqu'à ce que la situation des personnes accueillies s'éclaircisse.

Il ajoute qu'une famille a également mis à disposition une maison meublée au centre du village avec 3 chambres.

VOTE DU PLUI

En raison d'un problème de transmission de certaines convocations, la date du vote du PLUI de la Copler est reportée au jeudi 24 mars.

COPLER – REUNION TRYPTIQUE

Il est rappelé que la COPLER a invité tous les conseillers municipaux à une réunion sur l'étude « tryptique » lundi 7 mars prochain.

VOIRIE

La présence de rats dans les égouts vers la boulangerie a été signalée. Il faut peut-être envisager de mesures de dératisation.

EPICERIE-CAFE

Après discussion, il est convenu que dans le cadre du contrat de location de fonds de commerce passé entre la commune et Marlène LEPROHON, maires et adjoints rencontreront Marlène pour évoquer l'application du contrat et notamment les horaires d'ouverture.

SALLE DE L'AN 9

Des remarques sur la propreté de la petite salle ont été faites lors de l'état des lieux avant une manifestation du club de basket.

Lors des locations de la salle, un chèque de caution de 1 000 euros sera demandé au moment de la réservation et remis au secrétariat de mairie (Patricia) comme condition à la réservation. Il sera retenu si la salle n'est pas rendue dans un état de propreté suffisant.

La séance est levée à 24h30